

Nombre de conseillers

En exercice 19

Présents 14

Votants 16

L'an deux mille vingt trois

Le vingt-sept avril,

Le conseil municipal de la commune de Saint-Paul-en-Chablais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Bruno GILLET, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal le 18 avril 2023.

A été nommé secrétaire : COLIN Benoît

N° D027_2023

**Demande de
subvention : amendes
de police**

Présents (14) : Mmes et Ms. GILLET Bruno, PAUTHIER Marie-Françoise, DUCRET Marie-Claire, LAURANT Thierry, ZIMMERMANN Sophie, BURNET Stéphanie, CHEVALLAY Patrice, COLIN Benoît, GALLAY Claude, GILLANT Olivier, PINGET Denis, REBUT Sandra, VIOLLAZ Emilie, WIART Florine.

Absent (2) : TRINCAT Christophe, VEZIN Pascale

Excusés (3) : GRIVEL Céline,

MICHOUD Max donne pouvoir à GILLET Bruno,

PODEVIN Christian donne pouvoir à PINGET Denis

Votants (16)

Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération a été prise au dernier conseil mais souhaite la repasser pour préciser le projet choisi.

Le Département propose au titre du produit des amendes de police une aide financière de 30% pour les investissements liés à l'aménagement de sécurisation des infrastructures et de leur équipements, aménagement de carrefour et de passerelles, mais également sur les équipements assurant l'information des usagers et la gestion du trafic (tel que les radars préventifs).

Monsieur le Maire expose le projet retenu : la sécurisation du carrefour de chez Thiollay. Le coût estimatif s'élève à 135'625 € HT, hors l'abri bus. Monsieur le Maire rappelle qu'une subvention de 50% a été accordée par le département, qu'il remercie, pour la sécurisation. Afin d'avancer dans l'agenda sécurité, Monsieur le Maire expose le plan de financement et sollicite une aide au titre des amendes de police.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE**, pour 2023, le dossier de demande de subvention au titre des amendes de police.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent

Au registre sont les signatures

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Secrétaire
Benoît COLIN



Maire
Bruno GILLET

